

# Chapitre 1 - DROIT DE L'ENTREPRISE

## Introduction

Le droit de l'entreprise est une branche essentielle du droit qui régit la vie économique et encadre les activités des entreprises. Il englobe un ensemble de règles qui déterminent la création, le fonctionnement, les obligations et la dissolution des entreprises, ainsi que leurs relations avec les tiers (clients, fournisseurs, administrations). Son importance réside dans sa capacité à offrir un cadre juridique sécurisant pour les entrepreneurs, les salariés, les partenaires commerciaux et les consommateurs. Il vise à protéger les droits des entrepreneurs et des parties prenantes, tout en garantissant un climat économique stable et concurrentiel.

Les principales sources du droit de l'entreprise comprennent :

- **Le droit national** : lois et règlements spécifiques aux entreprises.
- **Le droit international** : conventions et traités influençant les relations économiques.
- **La jurisprudence** : décisions judiciaires influençant l'application du droit.
- **Les usages et pratiques commerciales** : règles non écrites influençant les relations économiques.

L'objectif principal du droit de l'entreprise est de garantir un équilibre entre la liberté d'entreprendre et la protection des différents acteurs économiques, en favorisant un environnement propice aux investissements et à la croissance économique.

## 1. Définition du droit de l'entreprise

Le droit de l'entreprise est une branche du droit qui regroupe l'ensemble des règles juridiques encadrant la création, le fonctionnement et la dissolution des entreprises. Il comprend des aspects du **droit commercial, du droit des sociétés, du droit fiscal, du droit du travail** et du **droit de la concurrence**. Ce cadre légal vise à garantir la sécurité juridique des entreprises et des acteurs économiques en définissant leurs droits et obligations.

## 2. Importance du droit pour les entrepreneurs et les acteurs économiques

Le droit joue un rôle essentiel pour les entrepreneurs et les acteurs économiques, car il leur offre :

- **Un cadre sécurisé** : Il garantit la protection des investissements, des contrats et des relations entre les différents acteurs.
- **Une régulation des relations commerciales** : Il encadre les contrats, les transactions et les litiges, permettant une gestion plus fluide et équitable des affaires.
- **Une protection des travailleurs et des consommateurs** : Le droit assure des conditions de travail équitables et protège les consommateurs contre les abus.
- **Un environnement concurrentiel sain** : Il lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et favorise une concurrence loyale.
- **Une gestion fiscale et administrative claire** : Il permet aux entreprises de respecter leurs obligations fiscales et de bénéficier d'un cadre juridique stable pour leur développement.

### 3. Sources du droit de l'entreprise

En Algérie, les **sources du droit de l'entreprise** sont variées et proviennent de plusieurs niveaux juridiques. Elles peuvent être classées en **sources nationales, internationales et professionnelles**.

- **Les sources nationales :**

- La **Constitution** : Elle établit les principes fondamentaux du droit économique et du fonctionnement des entreprises.
- Les **lois et ordonnances** : définissent les règles spécifiques applicables aux entreprises (Code de commerce, Code du travail, Code fiscal...)
  - **Code de commerce** (ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée) : définit le cadre juridique des sociétés commerciales, des contrats commerciaux, des procédures collectives, etc.
  - **Code du travail** : encadre les relations entre employeurs et employés.
  - **Code fiscal** : régit les obligations fiscales des entreprises.
  - **Lois spécifiques** : sur l'investissement, la concurrence, la consommation, la protection du consommateur, etc.
- **Les règlements et décrets exécutifs** : Ils précisent l'application des lois, notamment en matière d'entreprises, d'investissements et de fiscalité.
- La **jurisprudence** : Les décisions des tribunaux et des cours (Conseil d'État, Cour suprême) qui interprètent les lois et influencent leur application.

- **Les sources internationales :**

- **Les conventions et traités internationaux** ratifiés par l'Algérie, notamment ceux régissant le commerce, l'investissement et la propriété intellectuelle.
- **Les accords économiques régionaux et internationaux**, comme ceux avec l'OMC (bien que l'Algérie ne soit pas encore membre), l'Union africaine (ZLECAf – Zone de libre-échange continentale africaine) et la Ligue arabe.
- **Les engagements avec l'Union européenne** dans le cadre de l'Accord d'association Algérie-UE.

- **Les sources professionnelles :**

- Les **usages et pratiques commerciales** qui complètent le droit écrit. Certaines pratiques commerciales reconnues par les professionnels sont admises par le droit.
- Les **accords et conventions collectives** : Ils régissent les relations de travail au sein des entreprises et sont négociés entre les syndicats et les employeurs.
- **Les décisions des autorités de régulation**, comme le **Conseil de la concurrence** et la **Commission de supervision de la Bourse (COSOB)**.

Ces différentes sources contribuent à encadrer l'environnement des affaires en Algérie et à garantir un cadre légal pour les entreprises et les acteurs économiques.

En résumé, le droit de l'entreprise est un élément fondamental qui assure la stabilité et la régulation des activités économiques, tout en protégeant les intérêts de tous les acteurs impliqués.

## 1.1. Notions Fondamentales du Droit de l'Entreprise

### 1. Définition de l'entreprise

L'entreprise n'a pas de définition juridique unique, mais elle est perçue comme une entité économique combinant des **ressources humaines, matérielles et financières** en vue de produire des biens ou des services.

### 1.2 Différence entre Entreprise et Société

Il est important de distinguer **l'entreprise** de **la société** :

- **L'entreprise** désigne toute activité économique organisée visant à produire des biens ou services.
- **La société**, en revanche, est une forme juridique spécifique d'organisation d'entreprise reposant sur un contrat entre plusieurs associés partageant des apports et un objectif commun.

### 1.3 Statut Juridique de l'Entreprise

Le choix du statut juridique est une étape clé lors de la création d'une entreprise. Il détermine les responsabilités des dirigeants, le régime fiscal applicable et les obligations légales de l'entreprise. Voici les principales formes juridiques :

- **L'entreprise individuelle (EI)** : L'entrepreneur exerce son activité en son nom propre, sans distinction entre son patrimoine personnel et celui de l'entreprise. Il est personnellement responsable des dettes.
- **L'auto-entrepreneur** : Statut simplifié permettant à une personne physique d'exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale avec des obligations fiscales et sociales allégées.
- **L'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)** : Permet de séparer le patrimoine personnel du patrimoine professionnel, limitant ainsi la responsabilité de l'entrepreneur.
- **La société à responsabilité limitée (SARL)** : Composée d'un ou de plusieurs associés, la responsabilité est limitée aux apports effectués. Ce statut est adapté aux petites et moyennes entreprises.
- **La société par actions simplifiée (SAS)** : Offrant une grande flexibilité, elle est souvent privilégiée pour les startups et les entreprises innovantes. La responsabilité des associés est limitée à leurs apports.
- **La société anonyme (SA)** : Destinée aux grandes entreprises, elle permet la levée de fonds via l'émission d'actions sur les marchés financiers. La gestion est assurée par un conseil d'administration.
- **L'entreprise publique économique (EPE)** : Entreprise appartenant majoritairement à l'État et opérant dans des secteurs stratégiques.
- **Les coopératives et associations** : Structures à but non lucratif ou participatif, elles fonctionnent selon des règles spécifiques adaptées à leurs objectifs. Regroupement de personnes ayant un objectif commun et fonctionnant selon des principes de solidarité et de gestion collective.

Le choix du statut juridique doit être fait en fonction de plusieurs critères, notamment le niveau de responsabilité souhaité, les perspectives de développement et le régime fiscal le plus adapté à l'activité de l'entreprise.

#### **1.4 Le Cadre Légal et Réglementaire**

Les entreprises sont soumises à plusieurs réglementations, notamment :

- **Le droit des sociétés, Code de commerce algérien** : régissant la création, le fonctionnement et la dissolution des sociétés.
- **Le droit commercial** : encadrant les relations entre commerçants et actes de commerce.
- **Le droit fiscal** : définissant les obligations fiscales des entreprises, notamment la TVA, l'IBS et l'IRG.
- **Le droit du travail** : régissant les relations entre employeurs et salariés.
- **Le droit de la concurrence** : veillant au respect des règles d'une concurrence loyale.

#### **1.4 Objectifs du Droit de l'Entreprise**

Le droit de l'entreprise poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer la sécurité juridique des transactions commerciales.
- Favoriser l'investissement et la croissance économique.
- Protéger les acteurs économiques contre les abus et pratiques déloyales.
- Réguler les relations entre entreprises et administrations publiques.

En maîtrisant ces notions fondamentales, les entrepreneurs et dirigeants peuvent mieux appréhender les enjeux légaux et prendre des décisions éclairées dans leur activité professionnelle.